

DAJI/2019/Décision/Tarifs/29

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «Travailler pour une plateforme numérique»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,

DECIDE

Article 1 :

Est approuvé le tarif d'inscription au colloque «Travailler pour une plateforme numérique» organisé par le Centre de Droit Social (CDS).

Ce colloque aura lieu le 18 juin 2019 à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence.

Le tarif d'inscription s'élève à :

- 40,00 € HT,
- Gratuité pour les étudiants et enseignants d'AMU

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 07 mai 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

